



Départ de ma colocataire sans préavis

Par **baurelien**, le **03/06/2008** à **23:51**

bonjour,

je suis nommé sur le bail ainsi que mon ex petite amie.

Elle est partie sans donné de préavis à mon propriétaire.

Suis je en droit de payer uniquement la moitié du loyer le temps que son congé cad 3 mois se finisse??

Si elle donne son préavis, doit elle encore payer la moitié du loyer au propriétaire?